

## EXTENSION DU CREMATORIUM DE CAEN

PC 4 ter - Notice justifiant l'augmentation du nombre de places de stationnement

### I – Etat existant du stationnement : inadéquation entre l'offre et les besoins actuels de stationnement.

- Les infrastructures existantes

Le crématorium de Caen a été mis en fonctionnement le 9 septembre 1987. Il a été conçu pour accueillir 1 000 cérémonies par an. Le site dispose actuellement de deux parkings destinés au public :

- celui des usagers du crématorium qui date de 1987 et comporte 10 places de stationnement. Il est revêtu d'un enrobé gravillonné et est séquencé par deux arbustes de charmille. Il est bordé par les pelouses environnantes de la parcelle.



- celui situé à proximité de l'entrée du cimetière parc qui date de 1983 comporte 43 places de stationnement dont deux pour les personnes handicapées. Il est revêtu d'un enrobé. Il est bordé de haies type bocagère alternant tiges, arbustes moyens et bas de façon discontinue et naturelle. Ce front végétal constitue une barrière visuelle rendant ce parking peu perceptible depuis la voie et le cimetière parc.

1 - Vue depuis la voie d'accès (Chemin de l'Abbaye) – haie masquant le parking depuis la rue.



2 - Vue d'ensemble du parking



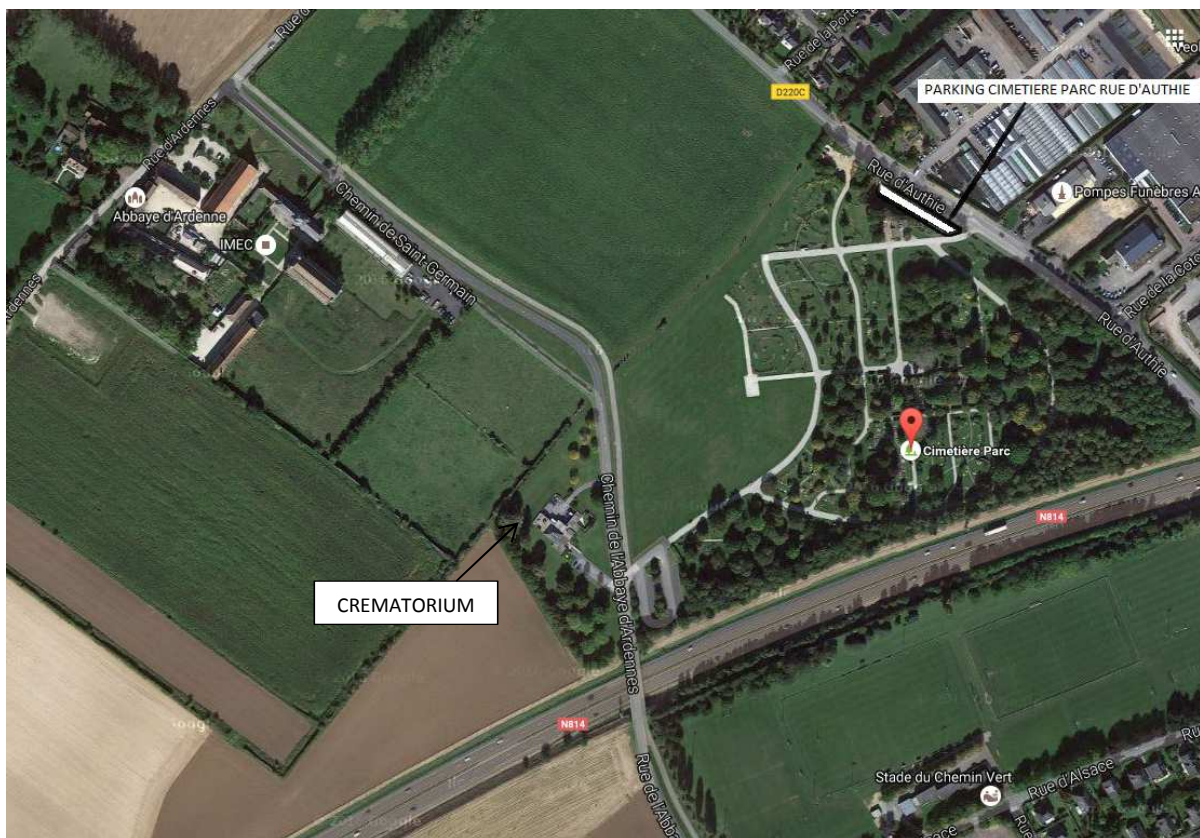
3 – Vue du parking, haie jouxtant le cimetière parc



Il existe également un parking spécifique, prévu pour le personnel et pour les véhicules des pompes funèbres, à l'intérieur de la cour du bâtiment.



Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe à ce jour, hormis les deux parkings publics susvisés (soit au total 53 places), aucun autre parking dans un périmètre acceptable, susceptible d'accueillir les usagers du crématorium. Pour exemple, le parking du cimetière parc situé rue d'Authie n'est pas utilisé par les usagers du crématorium car trop éloigné.



- Les conditions actuelles de stationnement

Les photos ci-après illustrent la situation rencontrée lorsque les cérémonies regroupent un nombre important de personnes, ce qui arrive chaque semaine.

Stationnement sauvage sur les pelouses du crématorium (à droite du parking de 10 places)



Stationnement sauvage devant le crématorium, après la voie d'entrée sur la parcelle



Stationnement sauvage à l'arrière du bâtiment



Stationnement sauvage au niveau de la voie d'accès à la cour technique et sur l'arrière du bâtiment

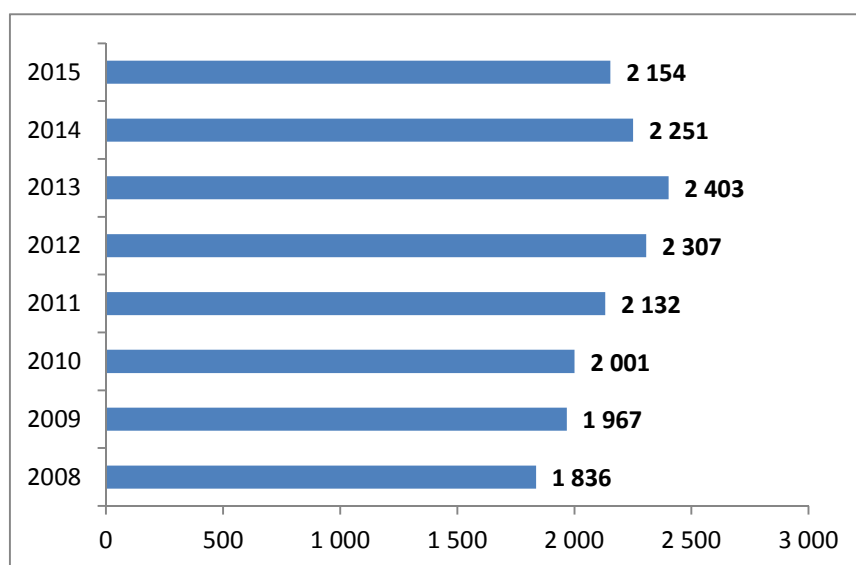


Cette inadaptation de l'offre actuelle en terme de stationnement est d'une part, fortement nuisible à la qualité de l'accueil et à la sécurité des usagers du crématorium et d'autre part, entraîne une dégradation du point de vue paysager dans le site classé.

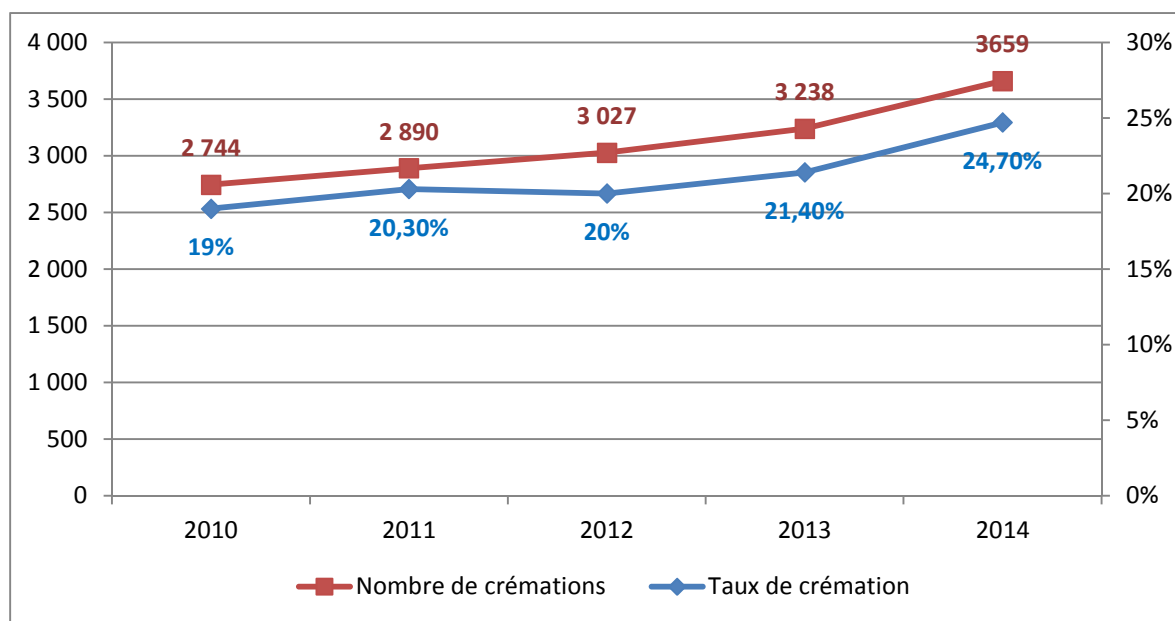
- Evolution du problème de stationnement

Il n'existe pas de données précises sur le taux de remplissage des deux parkings publics existants cependant, les difficultés actuelles de stationnement sont directement et quasi-exclusivement liées à l'activité du crématorium, le stationnement induit par les visiteurs du cimetière parc n'étant pas un stationnement de pointes (hormis le 1<sup>er</sup> novembre). L'analyse de l'activité du crématorium et plus largement de la crémation est donc une donnée fiable et représentative, qui permet d'estimer dans la durée, l'évolution des besoins en parking.

Evolution de l'activité du crématorium de Caen (en nb de crémations/an):

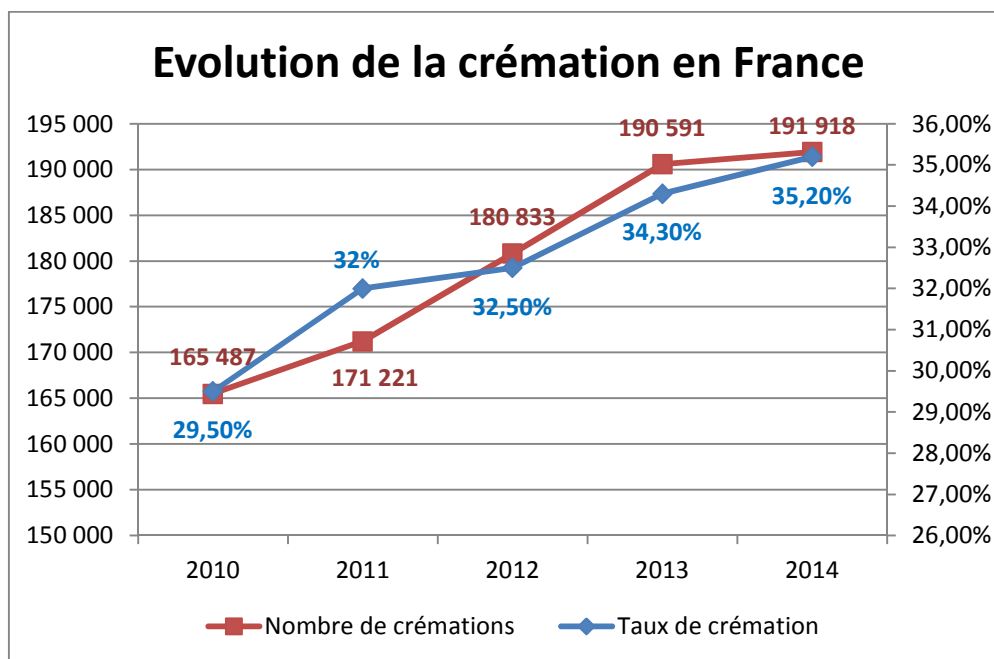


### Evolution de la crémation en région Basse-Normandie



En 2014, la crémation représentait environ 24,7% des décès dans la région Basse Normandie. Ce taux est assez faible par rapport à la moyenne nationale de 35,2%. Le nombre de crémation sur le site de Caen est donc susceptible d'évolution croissante dans les prochaines années, malgré l'ouverture d'un crématorium à Villedieu Les Poêles en juin 2014 et Sées en Avril 2014 (perceptible sur le tableau ci-avant).

De manière plus globale, la crémation en France est en constante évolution :



Il est donc à prévoir une augmentation dans les prochaines années des demandes de crémation pour le site de Caen. Les difficultés actuelles de stationnement (exposées ci-avant) ne vont donc cesser d'augmenter si de nouvelles places ne sont pas créées; la situation serait alors catastrophique.

## **II – Dimensionnement du parking : adéquation entre l'offre et les besoins de stationnement**

- Estimation des futurs besoins en stationnement

Le projet faisant l'objet de la présente demande de permis de construire prévoit, en extension des locaux existants, la création :

- d'une seconde salle de recueillement permettant d'accueillir 120 personnes assises et 40 debout,
- d'un espace d'accueil juxtaposé à la nouvelle salle de recueillement et pouvant être annexe à celle-ci lors des cérémonies à effectif très important. La capacité d'accueil sera alors augmentée de 120 personnes debout,
- d'un salon des retrouvailles pour un effectif de 60 personnes dans lequel la famille et les proches se retrouvent après la cérémonie, ce qui va engendrer une occupation plus longue du site et du parking.

Au sens de la réglementation incendie, l'effectif de la salle de recueillement existante (60 places assises) vient s'ajouter aux effectifs définis ci-avant. En revanche, l'exploitant du crématorium (La Société des Crématoriums de France) n'envisage pas une utilisation simultanée des deux salles de recueillement.

L'effectif maximum admissible au terme des travaux est ainsi estimé à 280 personnes.

Au vu des éléments développés ci-avant et si l'on considère qu'un véhicule transporte en moyenne trois personnes, le nombre de places de stationnement nécessaire est en théorie de 93 places.

Pour information, l'exploitant de l'établissement va également réaliser des travaux de mise aux normes du système de traitement des rejets dans l'atmosphère pour les deux appareils de crémations existants ainsi que les équipements nécessaires pour un troisième appareil. Toutefois, il est souligné que si ce dernier appareil venait à être installé, il ne modifierait pas la capacité d'accueil maximum de l'établissement telle que décrite ci-avant. Cet équipement serait en effet exclusivement consacré aux crémations "sans famille". Il est par ailleurs précisé qu'il ne pourrait pas être envisagé techniquement d'autres extensions du crématorium.

- Le projet d'extension du parking

Le parking existant de 10 places situé devant la façade principale de l'entrée du crématorium sera supprimé afin d'améliorer l'intégration de l'établissement dans le site. Deux places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite ont toutefois été conservées à proximité du parvis du bâtiment, la distance et la dénivelée étant jugée trop importantes pour rejoindre les deux autres places PMR implantées sur le parking existant de 43 places du cimetière parc. Cette création portera à 88 places l'offre de stationnement, ce qui couvrira la quasi-totalité des besoins sur le site, sachant qu'il n'est pas envisageable de construire un parking pour les cérémonies exceptionnelles regroupant plus de trois cent personnes.

Ce nouveau parking s'intégrera dans les composantes paysagères du site classé. Il comportera en majorité un revêtement constitué de mélange terre-pierre engazonné qui permettra de prolonger l'aspect verdoyant des lieux tout en maintenant la perméabilité des sols. La chaussée sera traitée en béton beige, finition squamée. Le béton squamé présente une surface irrégulière proche de celle d'une roche brute. A la fois esthétique et pérenne, cette finition consiste à scalper, après durcissement, la peau du béton sur quelques millimètres pour obtenir l'aspect d'un sol rocheux. L'unification du parking existant et de son extension sera assurée par la constitution d'une haie bocagère alternant arbustes et arbres de haut jet d'essences locales, dans le prolongement de la haie existante. Les différents sujets (érables champêtres, frênes, charmes, cornouillers, fusains...) seront plantés en aléatoire en veillant à une alternance de hauteurs et d'épaisseurs variées pour que l'aspect naturel et champêtre soit préservé. Ce dispositif végétal limitera la perception visuelle du parking depuis la voie.

Le cheminement piétonnier sera sécurisé par la création d'une véritable liaison entre les parkings et le crématorium. Celle-ci sera marquée par le traitement uniforme des couleurs des sols, permettant une unité de perception du cheminement et facilitant le guidage des usagers.

Le Directeur,

Patrice BONAPARTE